

A Paris, le 30 août 2016

## **Communiqué de presse**

### **Le GNI soumet ses propositions en faveur du secteur à Jean-Marc Ayrault**

*Le lundi 29 août, le GNI a rencontré à sa demande, le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Jean-Marc Ayrault afin de faire un point sur la situation préoccupante des Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR), acteurs essentiels du tourisme. Depuis plusieurs mois déjà, attentats, grèves, blocages et autres violences, inondations et mauvais temps ont mis à mal des établissements déjà en souffrance et ont précipité le tourisme dans la crise. Chiffres à l'appui, les élus du GNI ont démontré la gravité de la situation, l'urgence à prendre des mesures et ont formulé des propositions concrètes afin d'y remédier au plus vite.*

Les résultats de l'enquête menée par le GNI portant sur l'activité économique des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs pour les mois de juillet et août 2016 démontrent une situation préoccupante voire critique pour de nombreux établissements.

### **Baisse de fréquentation, baisse du ticket moyen, baisse du chiffre d'affaires et problèmes de trésorerie**

#### Pour les restaurants, cafés, bars, brasseries et TOR :

Pour les deux tiers des restaurants interrogés (66.3 %), l'activité est en baisse sur les mois de juillet et août 2016 par rapport à la même période en 2015.

Le ticket moyen a baissé pour 45 %, des établissements. Cette baisse est de :

- + de 5% pour 75% des établissements,
- entre 5 et 10% pour 50% des établissements,
- +10% pour 25% des établissements.

Enfin les perspectives d'activité sont négatives pour 50% des professionnels interrogés.

#### Pour les hôtels :

Pour près de 3 hôtels sur 4, l'activité est en baisse pour les mois de juillet (71.7 %) et août (76.2%) 2016 par rapport à la même période en 2015.

Pour le mois de juillet 2016, plus de la moitié des établissements déplore une baisse de 11 à 30 % du chiffre d'affaires.

La situation se dégrade davantage en août avec des diminutions allant de 31 à 50% du chiffre d'affaires pour 18.3% des répondants.

Les taux d'occupation sont anormalement bas : ils sont inférieurs à 60% pour un hôtel sur 2 ! Et ces chiffres concernent Paris !

A titre de comparaison, le taux de remplissage pour les groupes Airbnb et Abritel se maintenait en mai et en juin autour des 93 % chez Abritel et 88 % chez Airbnb quand il était déjà en nette baisse dans le secteur de l'hôtellerie (70%).

La situation des CHR est à ce point préoccupante que seul 1 restaurant sur 4 et 1 hôtel sur 3 est en mesure de faire face à ses échéances : il n'y a plus de trésorerie !

Pire encore, 1 établissement sur 4 (tous métiers confondus) envisage des licenciements économiques !

### **Plusieurs facteurs à l'origine de cet effondrement de l'activité des CHR**

Cet effondrement est imputable à plusieurs facteurs tels les attentats meurtriers et le sentiment d'insécurité que l'état d'urgence ne vient pas tempérer. Les nombreuses grèves et manifestations violentes qui ont touché la France aux mois de mai et juin expliquent aussi une fréquentation touristique en berne.

Au-delà de ces considérations conjoncturelles, il semble que le secteur soit entré dans une véritable crise en raison d'une concurrence déloyale de nouveaux acteurs appartenant à l'économie dite collaborative vers lesquels les clients se tournent afin de profiter de prix plus attrayants en l'absence de charges sociales et fiscales.

### **Les propositions formulées par le GNI pour soutenir et relancer l'activité touristique**

Lors de cette rencontre, les élus du GNI ont redit leur mobilisation afin de sortir de cette situation et de prendre les mesures ad'hoc afin de permettre au secteur de poursuivre sa mission d'accueil des touristes. Pour le GNI, la question du rapport qualité/ prix est une préoccupation majeure car déterminante pour de nombreux touristes dans le choix de leur destination. Or, la France reste perçue comme une destination chère au regard de la qualité offerte en retour. Il faut donc impérativement agir sur un certain nombre de facteurs, véritables handicaps de compétitivité à savoir ; une fiscalité et un coût du travail exorbitants et la concurrence déloyale des nouveaux acteurs de l'économie dite collaborative.

#### **Des mesures en direction des professionnels du secteur**

Le GNI propose un allègement immédiat des charges sociales et fiscales qui pèsent sur les entreprises du secteur :

Il sollicite à ce titre :

- un moratoire sur les charges Urssaf de 15% (certains professionnels ne parviennent pas à bénéficier du CICE de façon anticipée),
- une exonération totale des charges sociales pour les contrats d'apprentissage et d'alternance,
- une réduction voire même une exonération de la contribution foncière des entreprises (CFE), celles dont l'activité est en baisse et enregistre un résultat négatif,
- une exonération des droits de mutation et de succession en cas d'engagement à investir dans la modernisation de l'établissement à dû concurrence des dits droits,
- le règlement au plus vite du problème de la garantie financière pour les ventes à forfait qui empêche aux hôteliers de proposer des "Tout compris".

## **Des mesures en direction des touristes et de l'ensemble des clientèles**

Le GNI propose d'inciter nos concitoyens et touristes à revenir dans ses établissements :

- par des mesures incitatives telles que la récupération de la TVA sur les notes d'hôtels pour la clientèle d'affaire, comme c'est déjà le cas pour les restaurants,
- en lançant des campagnes de promotion des destinations les plus touchées comme Paris et en anticipant la prochaine saison des sports d'hiver,
- et en cessant de parler « d'état d'urgence » !

## **Des mesures garantissant une équité sociale et fiscale entre tous les acteurs**

Le GNI demande la mise en œuvre de mesures garantissant une équité sociale et fiscale entre tous les acteurs :

- Interdiction des restaurants et soirées clandestins qui ne justifient pas du respect des règles applicables à nos professionnels comme une licence de vente d'alcool,
- Promulgation de la Loi Numérique et de ses textes d'application en urgence (avec concertation directe de nos organisations au préalable),
- Mise en oeuvre urgente de cette loi et de la loi Macron et communication sur ses dispositions en ce qu'elles créent de nouveaux droits pour les clients (celui de réserver en direct et pour moins cher une chambre d'hôtel) et de nouvelles obligations pour les loueurs de meublés de tourisme (déclaration obligatoire).

Didier Chenet, président du GNI, "espère que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour accompagner les professionnels fortement touchés par la crise et la concurrence déloyale des nouveaux acteurs de l'économie dite collaborative."

### **GNI**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du SYNHORCAT et du GNI, Claude Daumas, président de la FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du CT-CHRD est également président délégué du GNI.*

### **CONTACT PRESSE**

**GNI - Groupement National des Indépendants**

**Adeline CORUS** – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18